

## DECISION N° 2023-41 ALT

### Délégation de signature et nomination d'ordonnateur secondaire

\*\*\*

**Le Directeur du Centre Hospitalier de DENAIN,**

Vu les législations et réglementations en vigueur ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2019 de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, nommant Madame LYDA-TRUFFIER en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de DENAIN à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 ;

Vu le contrat affectant Monsieur Kévin LEFEVRE en tant que Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines non médicales au Centre Hospitalier de DENAIN ;

Vu l'organigramme de la Direction des Ressources Humaines non Médicales,

Vu le Décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et aux groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public portant sur la création d'une formation spécialisée SSCT (F3SCT),

#### **DECIDE,**

- 1) La décision n° 2023-05 ALT en date du 06 février 2023 est abrogée à compter du 29 septembre 2023 et est remplacée par la présente décision.
- 2) De déléguer à Monsieur Kévin LEFEVRE, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame LYDA-TRUFFIER, Directeur du Centre Hospitalier de DENAIN, la signature de tous actes courants ou décisions urgentes.
- 3) Monsieur Kévin LEFEVRE assure, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame LYDA-TRUFFIER, les fonctions d'Ordonnateur secondaire du Centre Hospitalier de DENAIN.
- 4) De déléguer à titre permanent, à Monsieur Kévin LEFEVRE, tous les actes, attestations, documents, décisions, conventions et correspondances de la Direction des Ressources Humaines non médicales (cf. annexe 1).
- 5) Le Directeur et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre, publiée au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'un affichage au sein du bâtiment de l'Administration dans un endroit prévu à cet effet ainsi que sur le site internet de l'hôpital.

Fait à DENAIN, le 29 septembre 2023.

Le Directeur,

Agnès LYDA-TRUFFIER



#### Destinataires :

Monsieur Kévin LEFEVRE – Directeur adjoint des Ressources Humaines non Médicales  
Comptable Public

# ANNEXE 1

## DECISION N° 2023-41 ALT

-----

- 1) La gestion du personnel non médical et notamment :
  - Le recrutement,
  - Le suivi des congés et des autorisations d'absence,
  - La rémunération,
  - La procédure d'évaluation,
  - La paie,
  - La gestion des carrières,
  - La formation,
  - Les actes relatifs au télétravail,
  - Les actes découlant des lignes directrices de gestion de l'établissement,
  - La signature et l'arrêt de tous types de contrats y compris le terme d'une période d'essai,
  - Le pilotage du dialogue social,
  - La procédure disciplinaire et les sanctions afférentes, excepté celles portant révocation et licenciement.
  
- 2) L'ordonnancement des dépenses et recettes relevant de la Direction de Ressources Humaines non médicales et notamment :
  - Engagements et ordonnancements des dépenses, et pièces justificatives,
  - Ordres de reversement, d'annulation ou de réduction de titres de recettes,
  - Visas de service fait,
  - Certificats administratifs,
  - Réponses aux suspensions de paiements et aux rejets.
  
- 3) Le pilotage de la masse salariale non médicale (Titre 1 non médical)
  - Adaptation des ressources à l'activité au fil de l'eau,
  - Préparation de l'EPRD, titre I en lien avec l'activité,
  - Présentation de la situation financière du titre I aux différentes instances,
  - Arbitrages dans la gestion des effectifs, en fonction de l'activité et du respect de l'EPRD validé.
  
- 4) La délégation de la présidence de la formation spécialisée SSCT (F3SCT) du Centre Hospitalier de DENAIN emportant délégation de signature de l'ensemble des pièces afférentes à la gestion de cette instance.

Fait à DENAIN, le 29 septembre 2023.

Le Directeur adjoint chargé des Ressources  
Humaines Non Médicales,

Kévin LEFEVRE



Le Directeur,

Agnès LYDA-TRUFFIER



**ANNEXE 2**  
**DECISION N° 2023-41 ALT**

-----

La signature et le paraphe de la nouvelle délégation de signature sont joints ci-dessous à la présente décision :

<b>Titulaire de la délégation</b>	<b>Signature et paraphe</b>
Kévin LEFEVRE,  Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines Non Médicales	

